

Columbia Threadneedle (Lux) I
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 50 216
(la « **SICAV** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE CERTAINS PORTEFEUILLES DE LA SICAV

(« LES PORTEFEUILLES »)

IMPORTANT

Le 31 juillet 2024

Cher Actionnaire,

Informations importantes : Modification des politiques d'investissement des Portefeuilles afin de renforcer la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

En votre qualité d'investisseur d'un ou plusieurs des Portefeuilles répertoriés ci-dessous, nous vous écrivons pour vous informer que le Conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») apporte des modifications aux politiques d'investissement des Portefeuilles afin de renforcer la promotion de caractéristiques environnementales et sociales.

Les politiques d'investissement et les annexes NTR SFDR (Normes techniques de réglementation liées au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) modifiées seront adoptées à compter du 2 septembre 2024 (la « **Date d'effet** »).

Pour toute expression commençant par une majuscule et dont la définition ne serait pas indiquée dans cette lettre, veuillez-vous reporter aux définitions figurant dans la section « Glossaire » du Prospectus disponible dans le centre de documentation de notre site Internet www.columbiathreadneedle.com.

Qu'est-ce qui change ?

Les Portefeuilles promeuvent déjà des caractéristiques environnementales et sociales en intégrant de multiples indicateurs d'investissement responsable dans le processus de prise de décision d'investissement et en s'assurant que les entreprises dans lesquelles ils investissent adoptent des pratiques de bonne gouvernance.

A compter de la Date d'effet, le Conseiller par délégation responsable de la gestion des Portefeuilles augmentera la proportion minimale d'investissements durables que chaque Portefeuille s'engage à détenir, comme exposé plus en détail dans les annexes NTR SFDR. Pour certains Portefeuilles, il s'agira du premier engagement de ce type.

La proportion minimale d'investissements durables actuelle et celle révisée figurent dans le tableau suivant :

Portefeuille	Proportion minimale d'investissements durables actuelle	Proportion minimale d'investissements durables à compter de la Date d'effet
CT (Lux) American	5%	20%

CT (Lux) American Select	5%	20%
CT (Lux) American Smaller Companies	5%	10%
CT (Lux) Asia Equities	Néant	10%
CT (Lux) European Corporate Bond	5%	20%
CT (Lux) European High Yield Bond	5%	20%
CT (Lux) European Select	5%	20%
CT (Lux) Global Corporate Bond	5%	20%
CT (Lux) Global Equity Income	5%	20%
CT (Lux) Global Focus	5%	20%
CT (Lux) Global Select	5%	20%
CT (Lux) Japan Equities	Néant	5%
CT (Lux) Pan European ESG Equities	5%	20%
CT (Lux) UK Equities	Néant	20%
CT (Lux) US Contrarian Core Equities	Néant	10%

Pourquoi ces modifications ?

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement SFDR, les investisseurs sont de plus en plus nombreux à réclamer l'intégration de la promotion de caractéristiques environnementales et sociales dans le processus d'investissement des fonds. Ces modifications renforcent les engagements contraignants existants des Portefeuilles et les rendent plus adaptés aux investisseurs ayant des préférences spécifiques en matière de durabilité au sens de MiFID II (la directive et le règlement concernant les marchés d'instruments financiers – dénommés collectivement MiFID II).

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les modifications apportées aux politiques d'investissement ne devraient pas donner lieu à d'importants changements dans le mode de gestion actuel des Portefeuilles ni dans leur profil de risque.

Que dois-je faire ?

Aucune action n'est requise de votre part à la suite de ces changements, qui entreront automatiquement en vigueur à la Date d'effet.

Que faire si je n'approuve pas ces modifications ?

Les Actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions au sein des Portefeuilles ou leur conversion en actions d'un autre Portefeuille de la SICAV Columbia Threadneedle (Lux) I, sans frais, en adressant une demande écrite à l'Agent de registre et de transfert, International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., jusqu'à 15h00 (heure du Luxembourg) le 30 août 2024. Ces demandes de rachat ou de conversion seront traitées de la manière habituelle, conformément à la section « Rachat d'actions » du Prospectus. Les coordonnées de notre Agent de transfert sont disponibles ci-dessous.

Informations complémentaires

En cas de questions concernant le présent avis, n'hésitez pas à consulter votre conseiller financier. Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de fournir des conseils d'ordre financier ou fiscal.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre Agent de transfert :

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.
 Adresse : 49, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg
 E-mail : ColumbiaThreadneedleenquiries@statestreet.com

Sincères salutations,

Le Conseil

Informations importantes : Votre capital est exposé à des risques. Columbia Threadneedle (Lux) I est une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») domiciliée au Luxembourg et gérée par Threadneedle Management Luxembourg S.A. Le présent document ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation, un conseil ou une recommandation d'investissement. Cette communication est valable à la date de publication et peut faire l'objet de modifications sans préavis. Les informations provenant de sources externes sont considérées comme fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Le Prospectus actuel de la SICAV, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le Document d'informations clés (DIC) et le résumé des droits des investisseurs sont disponibles en anglais et/ou dans les langues locales (le cas échéant) auprès de la Société de Gestion Threadneedle Management Luxembourg S.A., d'International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., de votre conseiller financier et/ou sur notre site Internet www.columbiathreadneedle.com. Ces documents peuvent être obtenus en Suisse auprès de l'Agent de représentation et de paiement en Suisse : CACEIS Investor Services Bank SA, Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH 8027 Zurich. Threadneedle Management Luxembourg S.A. peut décider de mettre fin aux accords conclus aux fins de la commercialisation de la SICAV. Conformément à l'article 1:107 de la Loi sur la supervision financière, le compartiment est inclus dans le registre tenu par l'AFM. Threadneedle (Lux) est autorisée en Espagne par la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) et enregistrée auprès de cette dernière sous le numéro 177. Les performances passées sont calculées selon la méthode de la BVI en Allemagne.

Dans l'EEE et en Suisse : Publié par Threadneedle Management Luxembourg S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 110242, 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Au Royaume-Uni : Publié par Threadneedle Asset Management Limited. Une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 573204. Siège social : 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG, Royaume-Uni. La société est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.

Au Moyen-Orient : Le présent document est distribué par Columbia Threadneedle Investments (ME) Limited, qui est réglementée par l'Autorité des services financiers de Dubaï (DFSA). Pour les distributeurs : Le présent document vise à fournir aux distributeurs des informations concernant les produits et services du Groupe et n'est pas destiné à être distribué. Pour les clients institutionnels : Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas un conseil financier et ne s'adressent qu'aux personnes ayant des connaissances appropriées en matière d'investissement et satisfaisant aux critères réglementaires pour être qualifiées de Client professionnel ou de Contrepartie commerciale ; nulle autre personne n'est autorisée à prêter foi à ces informations.

Columbia Threadneedle Investments est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.